

## Communiqué FNDT

Dans un souci d'information et de clarification sur les discussions avec le Ministère, la FNDT, soucieuse de l'avenir de la profession, se doit de tenir informé les taxis qu'ils soient adhérents ou non.

Pour résumer les propositions écrites du Ministère :

### Précisions sur la mise en œuvre du plan de résilience :

**Remise de 15 centimes sur le prix à la pompe :**

Le Premier ministre a annoncé qu'à compter du 1er avril, et pour une durée de 4 mois, une remise de 15 centimes par litre sera appliquée sur le prix à la pompe. Cela représente environ 9 euros économisés pour chaque plein de 60 litres. Cette « remise carburant » bénéficiera à tous les Français, les particuliers comme les professionnels. Cela inclut l'ensemble également les professionnels de la route dont les taxis.

– Une accélération du remboursement partiel de TICPE sera rapidement mise en œuvre, une fois les demandes déposées, afin de soulager la trésorerie des acteurs du secteur.

Cette accélération représentera l'équivalent de 25 % du total de la somme remboursable en 2023 au titre de 2022, soit l'équivalent du remboursement pour un trimestre.

Les services des douanes seront alertés sur la nécessité d'instruire sans délai les demandes.

– Le plafond des tarifs des courses fera l'objet d'une augmentation tarifaire de 3,5 % (en plus des 2% d'avant crise) visant à partager avec les clients une partie de la hausse des charges qui pèsent sur les chauffeurs de taxis.

Cette augmentation de tarif sera réalisée sans délai (hors délai matériel de rédaction et publication au JO). Une instruction sera donnée aux préfets de bien vouloir décliner par département les tarifs nationaux dans les jours qui suivront l'actualisation de l'arrêté ministériel.

- Cette hausse tarifaire sera répercutée par l'assurance maladie selon des modalités propres dans le cadre de la négociation en cours s'agissant des taxis conventionnés.
- Le recours au report de paiement des obligations sociales et fiscales sera facilité : s'agissant des cotisations sociales, le délai de paiement pourra être reporté de 36 mois à 48 mois. Ce report sera automatiquement accordé et subordonné à la simple condition d'en faire la demande.

A la lecture de tout ceci, la FNDDT constate que les engagements verbaux tenus par le gouvernement lors des entretiens ne correspondent pas aux écrits.

Que le principe de l'augmentation tarifaire va engendrer pour les taxis des frais supplémentaires par l'obligation de mise à jour des compteurs Horokilométrique ne bénéficiant qu'aux installateurs sans vraiment solutionner les problèmes et tout en pénalisant la clientèle.

Que les promesses de répercussion de la hausse tarifaire en ce qui concerne les transports conventionnés ne sont pas actées de manière explicite mais laisse libre court à interprétation de la part de l'UNCAM.

La mention « modalités propres et en cours » renvoie aux clauses de revoyure.

Pour rappel, sur la clause de revoyure 2022, seulement 50% de l'augmentation tarifaire peut être prise en compte et ce, sur la base des tarifs 2019.

Aucune garantie n'est faite à la profession sur l'impact de cette hausse pour les dépenses de 2023 et sur les clauses de revoyure qui en découlent.

Bien loin de correspondre aux demandes initiales faites par la FNDDT, ces mesures ainsi rédigées et proposées par le gouvernement sont loin de correspondre aux attentes des taxis.

Les paroles n'engagent que ceux qui les écoutent.

La FNDDT a immédiatement réagi en adressant des remarques sur la transcription des engagements verbaux et attends de nouveaux écrits de clarification.

D'autres corporations ont bénéficié d'aides supérieures par la pression de la rue alors que les taxis sont encore les laisser pour compte.

Voilà pourquoi la FNDDT se positionne toujours en faveur d'une mobilisation de la profession.

Une question se pose, devons-nous rester passifs ?

Il en va de votre avis, il en va de vos choix car une armée sans soldat ne peut remporter aucune bataille.

